

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Délibération n° BC-2026-006

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le

ID : 069-246900740-20260127-BC_2026_006-DE



L'an deux mille vingt-six

Le vingt-sept janvier à dix-huit heures

Le Bureau Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 21 janvier 2026

Nombre de membres :

En exercice	16
Présents	14
Votes	14

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Marc COSTE, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Pascal OUTREBON, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN

ABSENTE / EXCUSEE :

Magali BACLE

PROCURATION :

Caroline DOMPNIER DU CASTEL donne procuration à Jean-Pierre CID

SECRETAIRE DE SEANCE : Yves GOUGNE

**ENVIRONNEMENT /
BIODIVERSITE**

**Approbation du
programme d'actions
2026 de l'espace
naturel sensible de la
vallée du Bozançon**

Rapporteur : Monsieur Marc COSTE, Vice-Président délégué à l'Aménagement du Territoire, à la Transition Ecologique, à la Mobilité et au Tourisme

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 en date du 24 septembre 2024 et notamment sa compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement »,

Vu la délibération n° CC-2023-001 du Conseil Communautaire du 24 janvier 2023 donnant délégation au Bureau Communautaire pour statuer sur les programmes de gestion des ENS (Espaces Naturels Sensibles),

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Aménagement du territoire et Transition écologique » réunie le 15 janvier 2026,

La Communauté de communes du Pays Mornantais (Copamo) a pour ambition de maintenir un aménagement équilibré du territoire et de préserver un cadre de vie et un patrimoine écologique et paysager remarquable pour ses habitants.

Depuis 2006, elle met en œuvre un plan de gestion de l'espace naturel sensible (ENS) de la Vallée du Bozançon en partenariat avec le Département du Rhône, la Communauté de communes des Monts du Lyonnais, les communes concernées et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Rhône-Alpes (CENRA).

La Commission d'Instruction « Aménagement du territoire et Transition écologique », propose la réalisation des actions principales suivantes pour l'année 2026 :

**Connaissance/études/suivis :**

- Milieux humides : suivi des odonates (libellules et demoiselles)

Gestion :

- Entretien de mares
- Partenariat avec les éleveurs et entretien des clôtures pour le pâturage
- Entretien mécanique des landes, prairies et pelouses sèches

Communication et sensibilisation :

- Chantiers participatifs (association de chasse)
- Animation scolaire
- Articles dans les bulletins municipaux
- Présentation du plan de gestion en conseil municipal

Le plan de financement du programme 2026 est le suivant :

	TOTAL	Département Rhône	COPAMO	CCMDL	Région AURA
Actions CENRA	49 175 €	24 587.50 €	14 200 €	2 700 €	7 687.50 €

La plupart des actions seront mises en œuvre par le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes (CENRA) dans le cadre d'une convention d'une durée de 18 mois avec la Copamo, la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) et le Département.

La Copamo versera une subvention au CENRA d'un montant maximum de 14 200 € au titre du programme 2026.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, étant précisé que Charles Jullian ne prend pas part au vote :

Certifié exécutoire

Transmis en
Préfecture le **30 JAN. 2026**

Notifié ou publié
le **30 JAN. 2026**

Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

APPROUVE le programme d'actions 2026 concernant l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la vallée du Bozançon et son plan de financement prévisionnel,

AUTORISE Monsieur le Président à renouveler la convention de partenariat avec le CENRA, le Département du Rhône et la Communauté de communes des Monts du Lyonnais,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le soutien du Département du Rhône et à signer toutes pièces relatives à la bonne exécution du programme.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 30 JANVIER 2026
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,
Renaud PFEFFER